

L'ÉQUIPE

Composition de l'équipe **HANDI PARCOURS** :

- ⇒ Une Cadre
- ⇒ Une Infirmière Parcours

Mieux vous connaître pour mieux vous accompagner lors de vos soins, examens, consultations...



HANDI PARCOURS

ADRESSE POSTALE

CENTRE HOSPITALIER DU
NORD-MAYENNE
186 rue de Baudrairie
CS 60102
53103 MAYENNE Cedex

N° GUICHET UNIQUE
02.43.08.28.62

ADRESSE MAIL

ville-hopital@ch-mayenne.mssante.fr

ville-hopital@ch-mayenne.fr



moteur



auditif



cognitif



visuel



psychique



maladies
invalidantes

HANDI PARCOURS

Pôle n°5 Ressources de Soins

CHNM
CENTRE HOSPITALIER
du NORD-MAYENNE

Edition Avril 2022

HANDI PARCOURS

Le Centre Hospitalier du Nord-Mayenne propose un accompagnement personnalisé auprès des personnes en situation de handicap.

C'est un **GUICHET UNIQUE** à l'attention :

- ⇒ des personnes en situation de handicap quel que soit leur handicap si celui-ci les empêche de s'intégrer dans la filière de soins dite classique,
- ⇒ des aidants familiaux,
- ⇒ des professionnels de santé libéraux (médecins généralistes ou spécialistes, IDE libérales...) et des structures sociales et médico-sociales.

Ce guichet participe à l'optimisation du parcours de la personne en situation de handicap devant bénéficier de soins, de consultation...

En fonction des demandes, l'infirmière Parcours recueille les informations nécessaires pour :

- ⇒ favoriser une prise en soins adaptée au regard du type de handicap,
- ⇒ coordonner la prise en soins avec le service concerné.

Comment nous contacter ?



02 43 08 28 62

UNE PLATEFORME TELEPHONIQUE
du lundi au vendredi de 8H30 à 17H00

Une infirmière Parcours garantit une réponse personnalisée, dans un délai défini au préalable, concernant des sollicitations pour :

- ◇ Une consultation,
- ◇ Un avis spécialisé,
- ◇ Une hospitalisation programmée,
- ◇ Un accès au plateau technique,



ville-hopital@ch-mayenne.fr
ville-hopital@ch-mayenne.mssante.fr

Les missions du dispositif

LE PARCOURS DE SOINS de la personne en situation de handicap, en intra et extra hospitalier, implique :

- ◇ de favoriser une plus grande fluidité du parcours patient en anticipant et organisant la prise en soins au sein du CHNM quel que soit le service concerné et le type de handicap,
- ◇ de renseigner, les patients et les professionnels, sur les prises en soins possibles au sein de l'établissement,
- ◇ d'assurer une coordination entre les professionnels de santé libéraux et le CHNM.